

SCRIPTA

Numéro Scripta : 6301

Auteur(s) : Nicolas et son fils Roger [particulier]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : [1185-1227]

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Nicolas et son fils Roger font savoir qu'ils ont donné en perpétuelle aumône à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux vingt sous angevins à percevoir chaque année sur le tènement que Guillaume fils d'Aubert et Nicolas fils d'Osbert tiennent héréditairement à Illeville contre une rente annuelle de trente et un sous angevins, de sorte que les moines pourront y exercer sans aucun empêchement leur justice si besoin est. Robert d'Illeville confirme ce don et s'engage à le garantir.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° B199, p. 431.

Dissertation critique

Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° B199, p. 431.

Texte établi d'après a

Sciant presentes et futuri quod ego Nicholaus et Rogerius, filius meus, dedimus in liberam et perpetuam elemosinam ecclesie Sancti Petri de Pratellis viginti solidos andegavensium singulis annis accipiendos in tenemento quod Willelmus, filius Auberti, et Nicholaus, filius Osberti, tenent in Wivilla de nobis hereditarie per triginta unum solidos andegavensium annui redditus, ita quod monachis ecclesie predicte liceat sine contradictione et impedimento facere justiciam pro reddito jamdicto in tenemento prenominato quotiens opus fuerit. Et, ut istud donum ratum permaneat et inconcussum, istud scripti presentis attestacione et sigillorum nostrorum munimine roboravimus. Hanc autem donationem ego Robertus de Wivilla concessi et garantizare monachis dictis teneor, unde et litteris istis sigillum meum apposui.